Pont Flaubert
Aménagement des accès rive gauche

L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Inscrit sur un territoire caractérisé par une activité et un passé industriel forts, l'Etat a souhaité que le projet et ses aménagements soient exemplaires sur le plan environnemental. Dans le cadre des études préalables, l'Etat a mené toutes les études visant à limiter les impacts de la nouvelle infrastructure sur le milieu naturel et humain. Cette exigence est la même pour la préparation du chantier et l'organisation des travaux.

Les principes d'insertion environnementale du projet

Tout au long de la conception du projet de l'aménagement des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche de la Seine, la DREAL Normandie a porté une attention toute particulière à l'intégration de l'infrastructure dans son environnement. Elle a mené une démarche visant éviter, réduire et en dernier lieu compenser les potentiels impacts du projet sur l'environnement.

De nombreuses études menées en amont

Pour analyser de façon transversale les potentiels impacts du projet sur son environnement, la DREAL Normandie a mené depuis 2006 toute une série d'études permettant de concevoir le projet le plus respectueux de l'environnement. Ces études ont été étendues à l'ensemble des champs de l'environnement humain et de l'environnement naturel du projet (habitats naturels, sols et eaux souterraines, infrastructure de transport, nuisances sonores, risques technologiques, qualité de l'air, etc.).

Les activités industrielles et portuaires au débouché du Pont Flaubert

ZOOM
UN TERRITOIRE AU PASSÉ INDUSTRIEL FORT

Le territoire du projet est caractérisé par la présence d'anciennes installations industrielles, sources de pollution pour les sols. A titre d'exemple, le projet se développe en partie sur l'ancien site industriel de l'usine Rouen B de la Grande Paroisse Normandie en activité jusqu'en 2006. Ce passé industriel important et la poursuite actuelle de certaines activités à proximité ont donc été pris en compte dès la conception du projet, notamment concernant la problématique de gestion des sols pollués et des fondations des ouvrages d'art.

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité
RÉGION NORMANDIE
métropole Rouen NORMANDIE
76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

Plus d'informations :
acces-pontflaubert-rivegauche.fr

Des mesures concrètes en faveur de la bonne insertion environnementale du projet

Pour la ressource en eau

Un réseau d'assainissement pluvial (bassin, ouvrages de collecte, impluvium, caniveau) permettant la collecte, la rétention et le traitement des eaux pluviales est prévu afin d'exclure tout rejet direct dans le milieu naturel (la Seine, nappe, etc.). Ce réseau d'assainissement sera également équipé d'un dispositif de confinement en cas de pollution accidentelle.

Bassin de la place centrale en cours de réalisation

Pour l'environnement sonore

Malgré l'absence d'obligation réglementaire (la modification de l'infrastructure existante n'engendrant pas une évolution significative de l'ambiance sonore actuelle), la DREAL Normandie, a souhaité mettre en place une mesure de réduction du bruit volontariste. Des protections phoniques de 3 mètres de hauteur seront donc implantées sur l'intégralité du linéaire du projet et le long des bretelles du point d'échanges ainsi qu'au droit de l'échangeur de Stalingrad, afin de protéger les abords de l'infrastructure.

Pour la faune et la flore

Le lézard des murailles est une espèce protégée à l'échelle nationale qui évolue notamment sur le site du projet. Pour cette raison, la DREAL a d'ores et déjà construit des micro-habitats (hibernaculum) en utilisant les matériaux présents sur le territoire du projet (dépôt de branches, tas de bois, blocs de pierres). Concernant la flore, aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée. A contrario, des espèces végétales invasives (notamment le Buddleia du Père David, le Séneçon du Cap, la Renouée du Japon) ont été repérées. Elles font par conséquent l'objet un protocole de gestion pour éviter leur propagation.

Micro-habitat pour le lézard des murailles

Pour l'insertion architectural et paysagère

Pour assurer une cohérence entre la nouvelle infrastructure routière et son environnement direct, le choix de la pierre calcaire, représentative de la vallée de la Seine et de l'histoire de Rouen et de ses édifices, a été retenue comme principal matériau d'habillage de l'infrastructure routière. Par ailleurs, les délaissés routiers seront végétalisés et un alignement d'arbres sera implanté au niveau de la courbe de l'infrastructure à l'Ouest au droit d'un des bassins de rétention.

Des mesures de suivi sont également effectuées pendant et après le chantier pour s'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

EN SAVOIR +

Pour découvrir l'ensemble des mesures en faveur de l'insertion environnementale, consultez sur le site internet du projet le dossier d'enquête publique et ses annexes, ainsi que les arrêtés préfectoraux portant déclaration de projet et portant prescriptions complémentaires au titre de la Loi sur l'eau.

Environnement actuel du projet